

18ÈME ÉDITION DU PRIX DE THÈSE DU SÉNAT

Prix de thèse du Sénat 2021

Le Prix de thèse du Sénat a pour objectif de « récompenser chaque année une thèse portant sur le bicamérisme, l'institution sénatoriale ou les collectivités locales. »

Le **Prix de thèse** consiste en la **publication de la thèse dans la collection « Bibliothèque parlementaire et constitutionnelle » aux éditions Dalloz** (qui représente une dépense de 6.000 €), accompagnée d'une récompense de 3.000 €.

Il est attribué par un jury présidé par M. le Président du Sénat ou son représentant et composé de sénateurs, d'universitaires spécialisés en droit constitutionnel, science politique, droit des collectivités locales, finances publiques ou histoire, et de représentants de l'administration du Sénat.

Le jury peut également décerner un **Prix spécial**, qui n'emporte ni prise en charge des frais de publication de la thèse concernée, ni allocation d'une récompense à son auteur.

Ces prix font l'objet d'une remise solennelle à la Présidence du Sénat.

Conditions pour concourir

Seules sont admises à concourir les thèses soutenues entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2020 et ne faisant pas l'objet d'un accord en vue de leur publication. En conséquence, le jury devra impérativement être averti des éventuelles récompenses reçues par les candidats après le dépôt de leur candidature au Prix de thèse du Sénat.

Par ailleurs, les thèses réalisées par les personnes ayant bénéficié d'un contrat doctoral ou d'une bourse de recherche du Sénat, ainsi que les thèses récompensées par l'Assemblée nationale ou le Conseil constitutionnel notamment, ne pourront être retenues.

Seules sont examinées par le jury les thèses **rédigées en langue française et portant sur le bicamérisme, l'institution sénatoriale ou les collectivités** locales, déclarées recevables par un comité de sélection.

Les candidats devront faire parvenir leur thèse sous **forme électronique** uniquement (fichier PDF par courriel), pour impression par le Sénat. Le dossier devra aussi comporter :

- une lettre de motivation,
- un CV,
- le rapport du jury de thèse,
- un résumé de la thèse en deux pages maximum, distinct du texte utilisé lors de la soutenance et accessible à des non-spécialistes du sujet traité.

L'ensemble de ces éléments devra être expédié à l'adresse indiquée cidessous avant le lundi 17 janvier 2021, minuit.

Les candidats sont informés que, sauf instruction contraire de leur part, toutes les thèses qui seront adressées au Sénat, qu'elles soient primées ou non, auront vocation à être intégrées au catalogue de sa Bibliothèque.

Contact et adresse d'envoi : prixdethese@senat.fr

PRIX DE THÈSE DU SÉNAT

4 novembre 2020
17 janvier 2021

[**+ La brochure du Prix de thèse du Sénat 2021**](#)